



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 21 septembre 2021 à 16h00.

Sont présents les conseillers(ères) Denis Beauchamp, France Nicolas Luc Beauchamp, Thomas Lavoie et James Gauthier.

Madame la conseillère Lucie Lavoie était absente.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Octroi du contrat du 180 mètres Côte Angèle ;
- 4- Aide au service d'urbanisme ;
- 5- Période de question ;
- 6- Levée de l'assemblée.

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

**2021-09-241**

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit ouverte à 16h00.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2021-09-242**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 3. OCTROI DU CONTRAT DU 180 MÈTRES CÔTE ANGÈLE

**2021-09-243**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-08-207 autorisant le dépôt sur la plateforme du Service électronique d'appel d'offres (SEAO), pour un appel d'offres pour la réfection du 180 mètres de la côte Angèle ;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions pour la réfection du 180 mètres de la côte Angèle le 15 septembre 2021 à 10h05, en présence de madame Cindy Bélanger Audy, secrétaire-trésorière adjointe, de monsieur Guy Roy, inspecteur municipal et de la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand ;



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues dont les montants sont représentés dans le tableau ci-dessous ;

ENTREPRISES	DATE ET HEURE DU DÉPÔT	MONTANT
Infratek	15-09-2021 à 9h26	151 065. 65 \$
Pavage Lafleur & Fils inc	15-09-2021 à 9h38	115 361. 43 \$

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'analyse de la soumission de Pavage Lafleur & Fils inc, celle-ci n'inclut pas les frais de machinerie et de main-d'œuvre pour les travaux, elle est donc considérée non conforme et rejetée ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse de la soumission d'Infratek est conforme et répond aux exigences de l'appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT** que la soumission dépasse la somme du budget prévue pour la réfection du 180 mètres de la côte Angèle;

**CONSIDÉRANT** l'article 938.3 du Code municipal permettant dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'une démarche a été faite auprès de la compagnie pour valider la possibilité de réviser le coût du contrat à la baisse ;

**CONSIDÉRANT** que le montant de la subvention à la baisse proposé par l'entrepreneur ne répond pas aux attentes du Conseil ;

### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

### **ET RÉSOLU :**

Que ce Conseil refuse la soumission et annule le projet de réfection du 180 mètres de la côte Angèle.

ET que ce Conseil demande à la directrice générale d'informer clairement les entrepreneurs de la décision du Conseil.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **4. AIDE AU SERVICE D'URBANISME**

**2021-09-244**

**CONSIDÉRANT** les nombreux dossiers à fermer en vue de la prochaine tenue à jour du rôle d'évaluation de Servitech ;

**CONSIDÉRANT** la complexité et l'étendue de plusieurs dossiers à rendre conformes à notre réglementation municipale ;

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Municipalité de redonner la quiétude à laquelle tous nos citoyens ont droit ;

**CONSIDÉRANT** que madame Cindy Lee Soulière est prête à assurer le suivi de dossiers spécifiques ;



**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que ce Conseil accepte de retenir les services de madame Cindy Lee Soulière afin de lui confier l'exclusivité de la responsabilité de mener à bien l'entièreté des dossiers qui lui seront confiés.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-09-245**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit et est levée à 16h50.

**Adoptée.**



Carol Fortier  
Maire



Lorraine Briand  
Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale

Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

